© Lionel Pages

ÉDITORIAL

Jean-Luc Rigaut
président de l'AdCF

Repenser les relations entre l'État et les collectivités

En annonçant, à l'issue du grand débat national, un nouvel acte de décentralisation, le chef de l'État a voulu répondre aux demandes de proximité exprimées par nos concitoyens. Il a surtout pris en compte la confiance qu'ils accordent aux élus locaux pour répondre à leurs préoccupations. Il convient maintenant de passer au concret et de s'entendre sur les orientations nouvelles données à notre décentralisation. Quels en seront les axes directeurs ? Doit-on se diriger vers de nouveaux transferts de compétences et de charges ? Vers de nouvelles refontes institutionnelles de type Ruby's cube ? Alors qu'une attente forte de stabilité

Le « pacte girondin » attend encore son mode d'emploi

s'exprime, le plus urgent est de repenser les relations quotidiennes de l'État avec les collectivités. Le « pacte girondin », annoncé en début de quinquennat, attend encore son mode d'emploi. Alors qu'elle était plutôt prometteuse sur le papier, la conférence nationale des territoires ne s'est plus réunie depuis près d'un an. Les ressources fiscales pour compenser la taxe d'habitation sont encore inconnues.

Des initiatives intéressantes ont certes été prises avec le plan cœur de villes, le programme Territoires d'industrie, le « pacte de Dijon » sur la cohésion urbaine, le déploiement accéléré du très haut débit... mais force est de constater que la confiance n'est pas encore pleinement restaurée entre l'État et les collectivités. Dix ans de crise économique et de pression sur les finances publiques ont dégradé en profondeur leurs relations. Il faudra du temps et les annonces ne suffiront pas. Les ponctions budgétaires sur les agences de l'eau, la recentralisation de la politique du logement, l'augmentation de la TGAP sur nos services de déchets... font aussi partie des « irritants » des collectivités.

Le problème actuel de la décentralisation est surtout de ne plus être pleinement respectée dans ses fondements et ses principes. L'État accompagnateur d'autrefois s'est transformé petit à petit en surveillant général, en donneur d'ordres ou de leçons. Ses engagements contractuels ont perdu de leur crédit. Si un nouvel acte de décentralisation s'impose, c'est avant tout par un changement d'attitude qu'il se concrétisera.

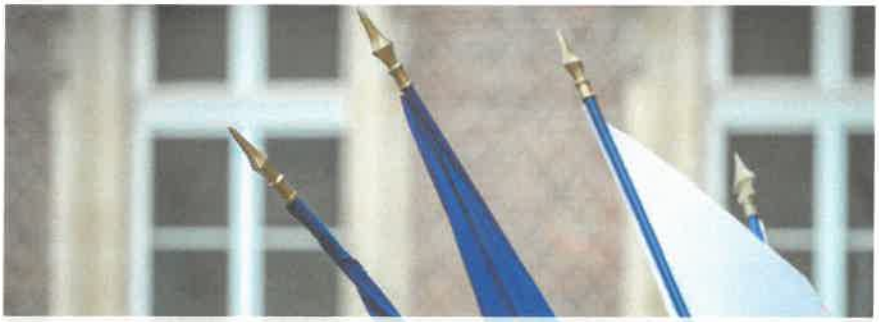

© Arnaud Bouissou

Un nouvel acte de décentralisation en 2020

À la suite du Grand Débat, Emmanuel Macron a annoncé une série de mesures en matière de décentralisation ou de renforcement de la présence des services publics. Le Premier ministre, Édouard Philippe, a précisé un calendrier chargé jusqu'à la fin de l'année, avec des concertations, des missions et plusieurs projets de loi.

Le président de la République a présenté, le 25 avril, de nombreuses annonces économiques, sociales et institutionnelles. Dès le début de son discours, il a salué l'action et le rôle des élus locaux, et particulier des maires qui sont « le visage de la République ». Le chef de l'État a promis *« un nouvel acte de décentralisation »* qui *« devra aboutir au premier trimestre 2020 »* et concernera les *« politiques de la vie quotidienne »* (logement, transport, transition écologique...). Jugeant

> *« Une vraie République décentralisée avec des compétences transférées totalement »*

sévèrement les décentralisations passées, Emmanuel Macron défend *« une vraie République décentralisée »* avec *« des compétences claires que l'on transfère totalement en supprimant les doublons et en transférant les financements et la responsabilité démocratique »*. Des consultations avec les associations d'élus doivent démarrer début juin, a indiqué le Premier ministre Édouard Philippe, qui compte aussi les solliciter jusqu'à la fin de l'année sur le dossier de la déconcentration des services de l'État. Pour sa part, Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales, a reconnu que la réforme de la décentralisation pourra difficilement être adoptée avant fin 2020, car *« la négociation est compliquée avec les questions de financements, de ressources ou de transferts de compétences »*. Parmi les réactions, l'AdCF soutient cette *« volonté de poursuivre la décentralisation »* mais à condition qu'il ne s'agisse pas d'une *« nouvelle réorganisation globale des collectivités, après toutes celles engagées ces dix dernières années »*.

Un « nouveau pacte territorial »

Souhaitant que l'État territorial s'adapte au nouveau contexte, le président de la République veut *« remettre plus de fonctionnaires sur le terrain et supprimer des postes en administration centrale »*. *« Une profonde réorganisation »* de l'administration sera présentée rapidement pour *« donner plus de pouvoirs et de responsabilités au terrain »*. Il a aussi annoncé un *« statut de l'élu local digne de ce nom »*. Le gouvernement doit avancer sur ce sujet dès juin, en visant *« plus de formation, de reconnaissance des compétences acquises au cours des mandats, valorisées dans le cadre des parcours professionnels »*, a précisé Sébastien Lecornu.

Par ailleurs, le chef de l'État défend un *« nouveau pacte territorial »* pour *« assurer l'accès aux services publics à moins de 30 minutes avec un accompagnement personnalisé pour les démarches de la vie quotidienne, assurer l'accès aux soins pour tous »*. De plus, il a promis qu'il n'y aurait plus *« d'ici à la fin du quinquennat de nouvelles fermetures, ni d'hôpitaux ni d'écoles, sans l'accord du maire »*.

Une maison « France service » par canton

Autre annonce : la présence d'une structure, baptisée « France service », dans chaque canton (il en existe 2 054) sur le modèle des maisons de services au public (MSAP) au nombre de 1 300 aujourd'hui. Financés en partie par la Caisse des dépôts, ces lieux devront regrouper les services de l'État, les opérateurs, les caisses (retraites, assurance maladie, CAF) et les guichets des collectivités, afin de donner plus de « simplicité » et de « visibilité » à la population. Leur déploiement doit démarrer cet automne et se poursuivre jusqu'en 2022. En réaction à cette annonce, l'AdCF a publié un communiqué pour faire part de ses doutes sur la pertinence de l'échelle des cantons qui *« ne coïncident plus du tout avec les bassins de vie et espaces vécus »*. En outre, la plupart des nouveaux cantons, redécoupés en 2014, *« sont très mal articulés avec les intercommunalités, institutions mieux organisées, en lien avec leurs communes, pour porter des politiques publiques et assurer des missions de service public »*.

> *« Assurer l'accès aux services publics à moins de 30 minutes »*

Réforme constitutionnelle en juillet

Concernant l'école, le chef de l'État a confirmé que le dédoublement des classes de maternelle dans les quartiers prioritaires serait *« étendu à la grande section de maternelle »* à la rentrée 2020. Cette extension, bénéficiant à 150 000 élèves des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), se traduira par la création de près de 6 000 classes supplémentaires jusqu'en 2022.

Par ailleurs, une mission a été confiée à Frédéric Thiriez, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, sur la réforme de la haute fonction publique (recrutement, formation, gestion des carrières). Son rapport doit être rendu en novembre. Enfin, la réforme constitutionnelle, dont un nouveau projet de loi sera présenté au Conseil des ministres début juillet, contiendra la reconnaissance de la différenciation territoriale ou l'élargissement du référendum d'initiative partagée.

Pierre Plessis